



**Assemblée communale**  
**jeudi 20 juin 2019 à 19h30**  
**à la salle communale**

**Ordre du jour**

1. Discuter et approuver les comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grandval
2. Discuter et approuver les comptes 2018 de la Commune mixte de Belprahon
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 33'000.00 relatif à l'installation de 3 conteneurs semi-enterrés
4. Discuter et accepter le règlement de transfert des tâches au service social
5. Discuter et accepter la modification du Règlement d'organisation de la commune mixte de Belprahon
6. Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique pour le service social
7. Informations du Conseil communal
8. Divers et imprévus

**Dépôt public**

Dès le 15 mai 2019, les documents suivants pourront être consultés au secrétariat durant les heures d'ouverture :

- Comptes 2018 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2018 de la commune
- Règlement sur le transfert des tâches au service social
- Modification du Règlement d'organisation

**Recours**

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary